



CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, POUR L'ÉGALITÉ : LE 8 MARS, GRÈVE FÉMINISTE !

Les femmes seront les grandes perdantes de cette réforme des retraites. L'allongement de la durée de cotisation et le décalage de l'âge de départ sont encore plus injustes pour les femmes qui ont des carrières courtes, hachées (chômage, temps de travail incomplet). Le temps partiel subi ou l'arrêt complet de l'activité professionnelle concernent aussi plus particulièrement les femmes. Les inégalités professionnelles et les discriminations subies par les femmes durant leur carrière sont

renforcées au moment de la retraite. Le taux de pauvreté des femmes retraitées est supérieur à celui des hommes : 10,4 % contre 8,5 %. Cet écart a tendance à continuer de se creuser. 20% de femmes sont contraintes d'attendre l'âge d'annulation de la décote (67 ans) pour toucher leur pension à taux plein. 52% des femmes perçoivent une pension mensuelle inférieure à 1000 euros contre 20% des hommes.

DES MOYENS POUR METTRE FIN AUX INÉGALITÉS SALARIALES ET À LA PRÉCARITÉ

Les inégalités salariales existent et persistent au niveau élevé de 22% au détriment des femmes. Pour symboliser les inégalités de salaires, les femmes devraient s'arrêter de travailler à partir de 15^h40, moment qui illustre le ¼ de salaire en moins, heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées. Les femmes représentent 73% des personnels dans l'Éducation nationale mais leur salaire net moyen demeure aussi inférieur à celui des hommes de 15%. Le Pacte qui s'inscrit dans le processus de prétendues revalorisations des personnels enseignants est, là encore, particulièrement préjudiciable aux femmes. Les emplois précaires, dont les missions rendent

compliquée l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, augmentent. Ils offrent de faibles perspectives de carrière, sont peu rémunérés et sont la plupart du temps occupés par des femmes. C'est la réalité des AESH qui sont pour 93% des femmes. Ces personnels et ce métier sont donc emblématiques des urgences pointées par le plan d'action national en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes. La précarité n'a sa place ni dans l'Éducation nationale, ni dans les universités, ni ailleurs.



DES MOYENS POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Alors qu'une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail au cours de sa vie, les procédures prévues par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique ne sont pas ou peu appliquées dans l'Éducation nationale. L'accord Égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique précise pourtant explicitement que les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité en la matière et que le principe de tolérance zéro doit être effectif. Pour nos organisations, les dispositifs de signalement et d'accompagnement doivent se déployer maintenant sur tous les territoires et des moyens dédiés doivent être fléchés. Les personnels doivent aussi bénéficier d'une

formation au recueil de la parole des élèves et étudiant·es avec lesquelles ils et elles sont au contact au quotidien tout au long de l'année, afin d'alerter les services spécialisés dans la prise en charge de ces types de violence. Des protocoles rigoureux et clairs doivent être diffusés pour répondre à l'urgence des situations des victimes. Nos organisations FSU, CGT et SUD éducation appellent à faire du 8 mars une grande journée de grève féministe de lutte pour les droits des femmes, dans le secteur de l'éducation. Nos organisations syndicales soutiennent la mobilisation des femmes du monde entier notamment en Iran et en Afghanistan où règnent une répression meurtrière et où les droits les plus fondamentaux des femmes sont bafoués.

NOS ORGANISATIONS REVENDIQUENT

- Le retrait du projet de réforme des retraites
 - Le dégel de la valeur du point d'indice a minima à hauteur de l'inflation et un véritable plan de rattrapage des pertes cumulées
 - La réduction du temps de travail pour que les femmes n'aient plus besoin d'avoir recours au temps partiel (donc au salaire partiel) pour articuler leur vie professionnelle et privée
 - Une organisation du travail revue au prisme de la vie globale des agentes - notamment avec la tenue de réunions et d'instances d'établissements sur le temps de travail
 - Une revalorisation des salaires et des carrières pour les métiers féminisés en application de la loi « travail de valeur égale, salaire égal »
 - Des moyens spécifiques pour mettre en œuvre des mesures immédiates de rattrapage salarial pour les femmes discriminées sur l'ensemble de la carrière et le financement ambitieux des politiques d'égalités inscrites dans les plans d'action Égalité
 - Une formation initiale et continue des personnels dédiée à la lutte contre les stéréotypes sexistes et aux inégalités entre femmes et hommes, déployée dans toutes les académies et accessibles à un grand nombre d'agent·es chaque année
 - Une véritable éducation à l'égalité, à la sexualité et contre les stéréotypes sexistes pour les élèves
 - Une formation spécifique de tous les personnels à la prise en charge de ces violences
 - Le bénéfice systématique de la protection fonctionnelle par le protocole Égalité pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail et les violences conjugales avec, par ailleurs, l'abrogation du jour de carence pour toutes et tous
- Nos organisations appellent les personnels, dans la foulée de la grève du 7 mars, à se mettre massivement en grève le 8 mars et à participer aux initiatives prévues sur tout le territoire.**

